



Obligations en matière sociale et fiscale dans le cadre de travaux de construction en France

SERVICE PRESTÉ PAR VANDELANOTTE FRANCE	PRIX (HORS TVA)
Vandelanotte effectue la déclaration préalable à l'embauche auprès de l'inspection sociale française (via la plateforme SIPSI) pour le compte de l'employeur.	750 euros (4 salariés ou moins) ; 950 euros (à partir de 5 salariés)
Vandelanotte accompagne l'employeur pour qu'il puisse introduire lui-même la déclaration et l'aide à désigner le représentant social.	750 euros
Vandelanotte se positionne comme le représentant social de l'entreprise belge en France et veille au respect des obligations en matière de droit social (demande de documentation, tenue des fiches de paie, etc.)	90 euros par mois pour le premier détachement ; 45 euros par mois pour chaque détachement supplémentaire
Vandelanotte intervient comme interlocuteur des inspecteurs sociaux lors d'un contrôle social et leur fournit toutes les informations demandées.	Tarif horaire de 175 € par heure
Spécifique au secteur de la construction : demande de Carte BTP	25 euros par carte
Spécifique au secteur de la construction : vérification de la nécessité (le cas échéant) de s'affilier à la caisse des intempéries et des congés payés	Vérification : 100 euros Affiliation : 150
Demande de numéro de TVA français	900 euros
Indienen periodieke btw-aangiftes Frankrijk	Uurtarief van 140 euro per uur

Vous avez besoin de conseils? Contactez votre accountmanager ou l'un de nos spécialistes par contact@vdl.be.